

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication:

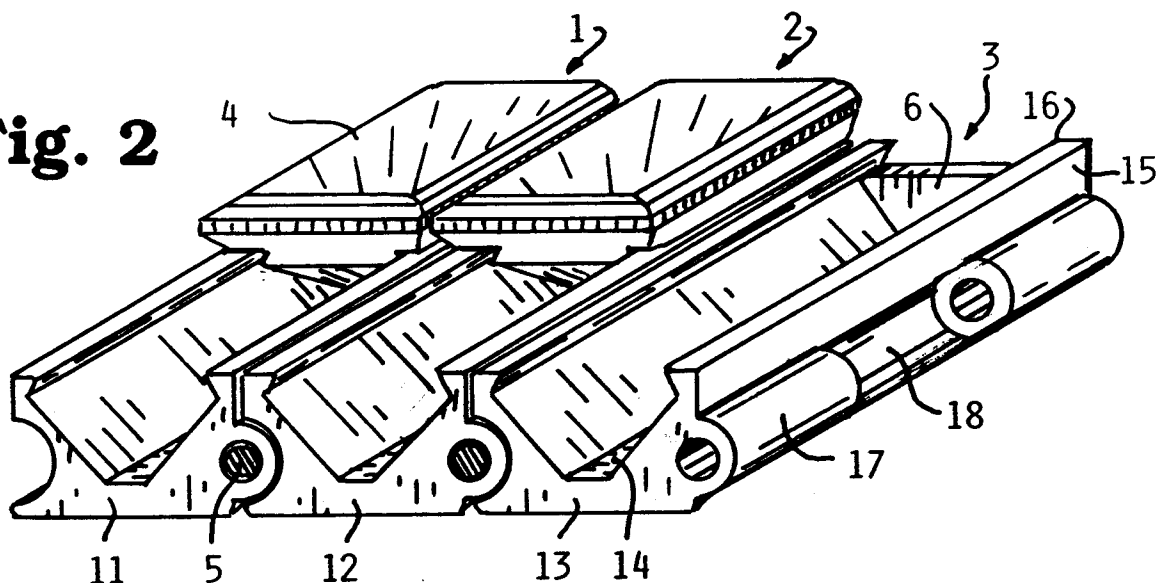
0 527 111 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN(21) Numéro de dépôt: **92810593.1**(51) Int. Cl.⁵: **A44C 17/04**(22) Date de dépôt: **04.08.92**(30) Priorité: **06.08.91 CH 2324/91****CH-1298 Céligny(CH)**(43) Date de publication de la demande:
10.02.93 Bulletin 93/06(72) Inventeur: **Muller, Ludwig**
Les Tilleuls
CH-1298 Céligny(CH)(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE DK ES FR GB GR IE IT LU MC NL
PT SE(71) Demandeur: **Muller, Ludwig**
Les Tilleuls(74) Mandataire: **Dietlin, Henri**
Dietlin & Cie S.A. Rue des Epinettes 19
CH-1227 Genève(CH)(54) **Pièce de joaillerie.**

(57) Cette pièce de joaillerie comporte des pierres montées sans que leur support ne soit visible, ces pierres pouvant en outre former une surface courbe, et pouvant être articulées les unes par rapport aux autres.

Des barrettes (11,12,13) comportent deux portées opposées (16) destinées à coopérer avec des gorges correspondantes (46) réalisées dans la culasse (44) de la pierre (4).

Fig. 2

La présente invention est du domaine de la bijouterie et concerne plus précisément le montage de pierres serties.

Depuis de nombreuses années, les pierres précieuses ou non-précieuses sont montées par sertissage ou entre des griffes d'un support le plus souvent métallique. Le cadre constituant la bordure de la serte de même que les griffes du support restent toujours apparents lorsque l'on regarde le bijou de dessus.

Ce mode de montage convient pour les pierres de grande taille, montées le plus souvent à l'unité. Par contre lorsque l'on veut obtenir une surface relativement importante en juxtaposant des pierres plus petites, les parties métalliques visibles créent des solutions de continuité de la surface. En outre, il est difficile d'obtenir une surface non plane.

La présente invention vise à pallier ces inconvénients et a pour objet une pièce de joaillerie comprenant au moins une pierre sertie.

Cette pièce de joaillerie est caractérisée par un support comportant au moins deux portées opposées aptes à coopérer avec des gorges correspondantes pratiquées dans la pierre.

Dans une variante préférentielle, ledit support est constitué par une série de barrettes comportant des moyens de fixation à la barrette voisine, moyens de fixation qui peuvent autoriser l'articulation d'une barrette par rapport à la voisine.

De préférence, chaque barrette est constituée par un rail présentant un dégagement central ouvert vers le haut et deux ailes latérales dont chacune est munie dans sa partie supérieure de ladite portée interne et dans sa partie extérieure des moyens de fixation à la barrette voisine. Un embout de fermeture est fixé aux extrémités du rail, de manière à fermer le dégagement central et à maintenir les pierres.

L'invention s'étend également à un procédé de sertissage de pierre dans une pièce de joaillerie, caractérisé en ce que l'on réalise deux entailles dans une pierre et que l'on introduit celle-ci dans un support comportant deux portées opposées destinées à coopérer avec lesdites entailles. Il est évident que l'on peut glisser plusieurs pierres dans un même support, que l'on ferme à ses extrémité par des embouts de fermeture. En outre plusieurs supports peuvent être articulés par rapport au voisin.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple non limitatif, des formes d'exécution de l'objet de la présente invention.

La figure 1 est une vue de dessus d'un assemblage de pierres selon l'invention.

La figure 2 est une vue partielle en perspective d'un montage selon l'invention dans lequel sont glissées des pierres.

La figure 3 est une coupe transversale à une

échelle agrandie de l'une des barrettes de la figure 2.

La figure 4 est une représentation partielle d'une variante de fixation d'une pierre sur une barrette, vue en coupe transversale.

A la figure 1 on a représenté une vue de dessus d'un bracelet, par exemple, comportant des rangées 1, 2, 3, etc., de trois pierres 4 ayant une largeur a et une longueur b. A la figure 1, chaque pierre 4 est schématisée par une table 41 et par un biseau 42 faisant la liaison entre la table 41 et un feuilletis ou rondiste 43 de forme générale rectangulaire. On notera qu'aucun support métallique n'est visible dans cette vue de dessus puisque les feuilletis des faces adjacentes des pierres se touchent comme on le verra plus en détail plus loin.

Dans la vue en perspective de la figure 2, on a représenté des barrettes 11 à 13 correspondant aux rangées 1 à 3 de la figure précédente, chacune de ces barrettes étant dimensionnée pour recevoir deux pierres 4 dans sa longueur dans l'exemple représenté.

Chacune des barrette 11 à 13 comporte un dégagement central 14 ouvert vers le haut, ayant une forme générale de V. Ce dégagement 14 est fermé par deux ailes latérales 15 présentant dans leur partie supérieure une portée 16 dirigée vers l'intérieur. Pour assurer l'articulation de l'une des barrettes 11 à 13 par rapport aux voisines, on a muni extérieurement les ailes 15 de séries d'oreilles 17 et de creusures 18 de forme correspondante destinées à s'imbriquer avant de recevoir un axe commun 5. L'axe commun 5 permet d'une part d'unir côte à côte deux barrettes adjacentes et d'autre part il assure la flexion relative de celles-ci.

Les barrettes représentées au dessin sont rectilignes, mais on peut prévoir, sans sortir du cadre de la présente invention, de leur donner une certaine courbure.

Aux deux extrémités du dégagement 14, on prévoira une plaquette de fermeture 6 destinée à maintenir les pierres 4 en place, comme on le verra plus loin.

Dans le détail de la figure 3 on a représenté l'une des barrettes 11 à 13 vue en coupe, ainsi qu'une pierre 4 vue en bout. On retrouve d'un côté une oreille 17 et de l'autre la creusure 18 correspondante, ainsi que les deux portées opposées 16 bordant le dégagement 14.

Quant à la pierre 4, on retrouve sa table 41 ainsi que deux facettes biseautées 42 permettant d'atteindre les dimensions extérieures du feuilletis 43. La culasse 44 de la pierre présente, de manière traditionnelle, des facettes taillées avec des angles destinés à réfléchir les rayons lumineux. Dans deux des facettes 45 situées parallèlement au-dessous du feuilletis 43, on réalisera deux entailles 46 parallèles, dimensionnées de manière à permet-

tre le maintien de la pierre 4 une fois que celle-ci a été glissée depuis l'extrémité d'une barrette 11.

Il est évident que les gorges 46 sont taillées de manière à épouser la forme des portées internes 16 des barrettes. On a représenté à la figure 3 une gorge constituée par deux surfaces planes disposées en V, alors que la variante de la figure 4 comporte des formes arrondies, ces deux variantes étant données uniquement à titre d'exemple, mais ne sont en aucun cas limitatives.

Lors de la réalisation des gorges 46, on veillera à ce que l'écart E minimum entre le fond des gorges réalisées de part et d'autre de la pierre reste supérieur à la dimension T de la table 41, pour éviter que les gorges ne soient visibles.

Lors de l'assemblage de pierres selon l'invention, on glisse une ou plusieurs pierres dans une ou plusieurs barrettes, de manière à ce que les feuilletis de pierres voisines soient quasi jointifs. En se référant à la figure 2, on fixe alors, par tout moyen connu de l'homme de métier, un second élément de fermeture 6 à l'avant des barrettes.

Grâce à ce type de montage, les barrettes formant le support ne sont pas visibles, et les pierres brillent de tout leur éclat, qu'il s'agisse de pierres synthétiques, de pierres fines ou de pierres précieuses.

On a représenté au dessin une pierre de forme générale rectangulaire. L'invention n'est pourtant pas limitée aux pierres carrées ou aux baguettes. Le montage décrit précédemment permet également de sertir de manière invisible des pierres de forme navette, poire ou autre.

En variante, on peut prévoir une fixation amovible en bout de la barrette, permettant de changer la disposition de pierres de différentes couleurs.

Revendications

1. Pièce de joaillerie comprenant au moins une pierre sertie, caractérisée par un support (11,12,13) comportant au moins deux portées opposées (16) aptes à coopérer avec des gorges correspondantes (46) pratiquées dans la pierre (4).
2. Pièce de joaillerie selon la revendication 1, caractérisée en ce que les deux portées opposées (16) ainsi que les gorges (46) sont parallèles.
3. Pièce de joaillerie selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que les gorges sont situées dans la culasse (44).
4. Pièce de joaillerie selon la revendication 1 ou 3, caractérisée en ce que l'écart minimum "E" entre le fond des gorges opposées (46) est

supérieur à la largeur "T" de la table (41) formant le dessus de la pierre.

5. Pièce de joaillerie selon la revendication 1, caractérisée en ce que le support (11,12,13) est constitué par une série de barrettes comportant des moyens de fixation à la barrette voisine.
6. Pièce de joaillerie selon la revendication 5, caractérisée en ce que le support comporte des moyens de fixation aptes à assurer l'articulation d'une barrette par rapport à la voisine.
7. Pièce de joaillerie selon la revendication 5 ou 6, caractérisée en ce que chaque barrette est constituée par un rail (11,12,13) présentant un dégagement central (14) ouvert vers le haut et deux ailes latérales (15) dont chacune est munie dans sa partie supérieure de ladite portée interne (16) et dans sa partie extérieure des moyens de fixation (17,18) à la barrette voisine.
8. Pièce de joaillerie selon la revendication 7, caractérisée en ce qu'un embout de fermeture (6) est fixé aux extrémités du rail, de manière à fermer le dégagement central.
9. Procédé de sertissage de pierre dans une pièce de joaillerie selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'on réalise deux entailles (46) dans une pierre et que l'on introduit celle-ci dans un support comportant deux portées opposées (16) destinées à coopérer avec lesdites entailles (46).
10. Procédé de sertissage selon la revendication 9, caractérisé en ce que l'on glisse plusieurs pierres dans un même support, que l'on ferme à ses extrémité par des embouts de fermeture.

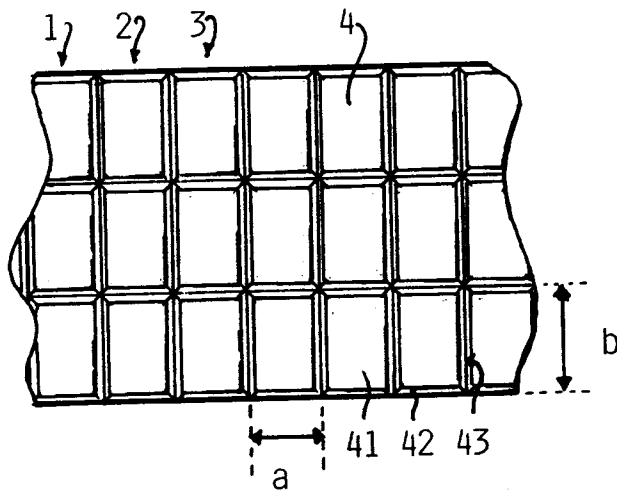


Fig. 1

Fig. 2

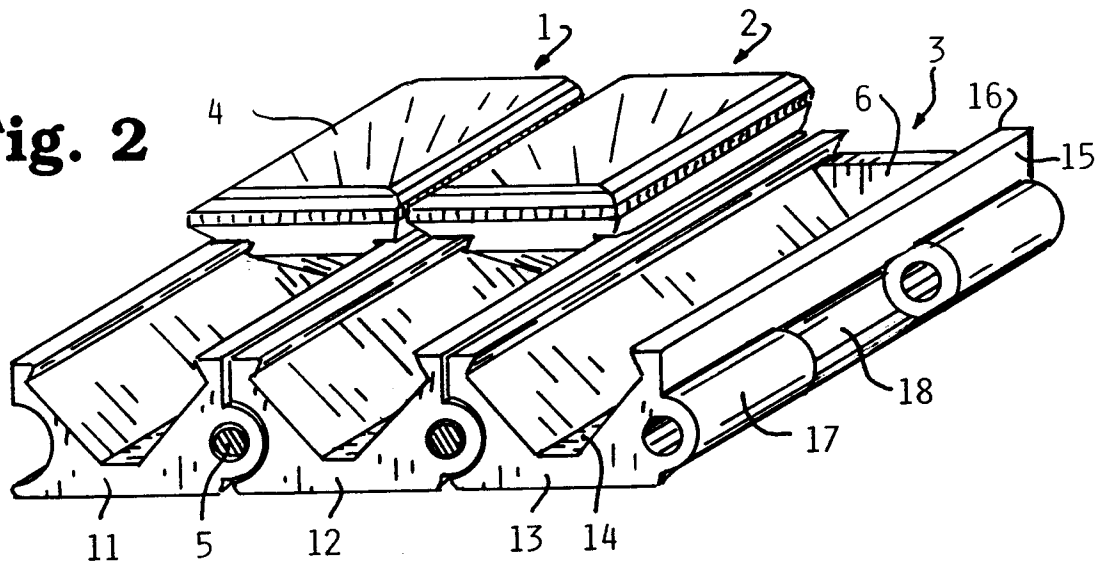


Fig. 3

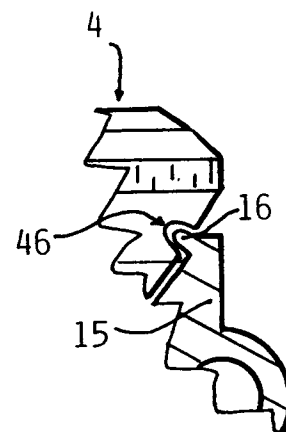
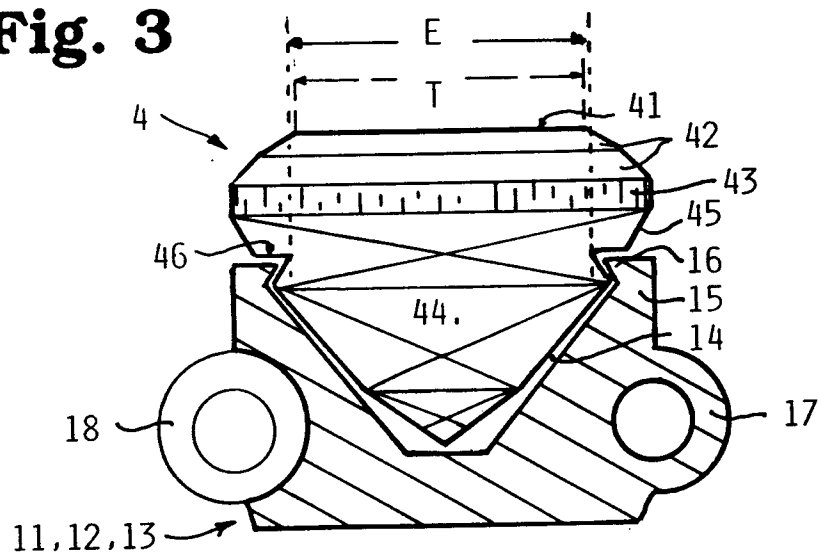


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 81 0593

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X A	FR-A-764 966 (VAN CLEEF & ARPELS) * le document en entier * ---	1-4 7,8,10	A44C17/04
X	FR-A-833 234 (RUBEL FRERES) * le document en entier * ---	1-3,5,9	
X	FR-A-2 530 432 (PIQUET L.) * page 2, ligne 15 - ligne 26 * ---	1-3,5-7	
X	FR-A-2 574 638 (MASNADA) * page 5, ligne 3 - page 6, ligne 14; figures 1-4 * ---	1-3,10	
A	FR-A-346 210 (CH. HOLL) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09 NOVEMBRE 1992	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			